

tie dieu Nous preserve de samblable accident et nous fasse la grace de bien vivre et bien Mourir Ainsi soit il adieu Jusque a l'autre ordinaire ..."

Kopie - AH 60, 102

58

1646 Oktober 21., Lyon A  
SCHREIBEN VON UNBEKANNT AN UNBEKANNT

"Le ... [18] de ce moys Jl passa un Courier par cette Ville qui vient du Coste de la toscane Envoye de la par de ... [Charles de La Porte, Marquis] de la milieret [=M e i l l e r a y e, des Maréchal de France] Jl s'ant vae en Cour qui Raporte que le ij du Courant Nous [gemeint die franz. Truppen] avons pris la ville et fort de piombino la ou noz francois ont faict des mervellies les quatre Compagne du Roy [L u d w i g XIV.] des garde suisse [nämlich: Reding, Zurlauben, Roll und Estavayer-Wallier unter dem Kommando von Gardehptm. H e i n r i c h I. Zurlauben] y ont tres bien faict et Courageusement Car la dicte place N'a tenus que trois Jour C'est une princepeaute qui a huict autre pety bourg sous elle, elle a l'isle d'elbe pour voisinage dans ladicte Jsle nous ... avons assiege porte Longonne, L'on le bas avec ... [13] piece de Canon et Croit unt a present qu'il est a nous & Jncy que le Courier Raporte que l'ont avoit somme le fort de porte Longonne a se rendre, ont leurs a donne huict Jour a se resoudre a se rendre dont autrement a tendre un asseaux general par noz francois cella estant pris auterat[?]<sup>1</sup> tout a faict la Communication des espaignol venant de Naple par mer [gemeint das Ligurische Meer] a final[-Ligure] pour Rentre dans le Millannois".

1) prise d'autoral

Kopie, von gleicher Hand wie AH 60/57 - AH 60, 102<sup>V</sup>

59

1637 November 5. A  
SCHREIBEN DES HANS INEICHEN, VON GELFINGEN, AN ALT AMMANN [UND DERZEITIGEN STADT- UND AMTSRAT] BEAT II. ZURLAUBEN, ZUG

"Wie mir der Her Befolen von wägen der gemeindt Zue Richenseh ihren Jarmärkten